

Mobilité durable

Exemple de bonnes pratiques

Démarches et outils de management de la mobilité en région Nord-Pas de Calais

Le Plan de Déplacements d'Entreprises de Pas-de-Calais habitat

- Transports et Mobilité
- Nord-Pas de Calais



Organismes

Pas-de-Calais habitat

Partenaires

ADEME direction régionale Nord-Pas de Calais

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Date de mise en œuvre

2009

*Journée d'essai du vélo à assistance électrique
pour les 80 ans de Pas-de-Calais habitat*



Crédit Photos: Alexandre Vary, Pas-de-Calais habitat.

Pourquoi agir ?

Pas-de-Calais habitat (830 salariés équivalents temps plein) s'est engagé en 2009 dans un Plan de Déplacements Entreprise. Ce PDE s'inscrit dans le cadre de sa politique de « Développement Solidaire et Durable ». Il précède la réalisation de son bilan-carbone en 2010, dans le cadre des engagements relatifs au Plan climat régional de Pas-de-Calais habitat signé en juin 2009, affirmant la volonté de contribuer à lutte contre le dérèglement climatique en diminuant de 3% par an les émissions en GES.

L'enjeu majeur pour Pas-de-Calais habitat est de réduire le nombre de kilomètres parcourus en voiture par les salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels et domicile/travail (6 millions de kilomètres parcourus en 2008, soit une émission de 160 tonnes de CO₂). Il s'agit aussi de faire diminuer les coûts des déplacements professionnels qui, s'élevaient à environ 1 million d'euros par an avant la mise en place du PDE.

Comme le rappelle son pilote, le PDE permet à l'établissement de répondre à 3 enjeux :

- 1/ Environnemental** : réduction des émissions des Gaz à Effets de Serre (GES) ;
- 2/ Economique** : maîtrise des coûts des déplacements professionnels ;
- 3/ Social** : amélioration des conditions de travail des salariés.

Éléments clés de la mise en œuvre

Il a fallu une année entière pour élaborer le PDE. En préalable à la définition des actions, une enquête large a été menée auprès des salariés pour comprendre leurs attentes, identifier les freins au changement et tester des pistes d'actions. Par la suite, des ateliers de concertation ont été organisés pour définir les actions prioritaires. Les actions ont été hiérarchisées en fonction de leur impact relatif sur les émissions des GES.



Enseignements

1/ Pour chaque action, les coûts économiques ont été évalués. A priori, ce sont ces éléments qui ont permis de mobiliser la direction et de décider les actions à engager.

2/ Chaque action a fait l'objet d'une analyse pour définir les indicateurs de suivi et les processus à construire pour faire remonter l'information. Il est préférable d'engager cette réflexion sur l'évaluation en amont de la mise en œuvre.

3/ Les actions doivent être accompagnées de mesures complémentaires, notamment quand leur mise en œuvre repose sur des changements de comportement. Par exemple, la visio-conférence a réellement commencé à fonctionner quand des formations ont été mises en place.

Focus

Pour la période 2012-2014, un critère environnemental a été repris dans le calcul de l'intéressement des salariés (à hauteur de 10%). Les primes d'intéressement des salariés sont pondérées en fonction du niveau des émissions en GES et donc en fonction de la mise en œuvre des actions du PDE par les salariés.

Ce qu'ils en disent...

« Pas-de-Calais habitat avait pour objectif de diminuer ses émissions en GES. Le PDE est un des outils qui nous permet de trouver les solutions grâce à la mise en place d'actions concrètes »

Alexandre Vary.

Les actions phares du PDE

Dans le cadre de son PDE, Pas-de-Calais habitat a mis en place 5 expérimentations :

• **Visio-conférence.** Pas-de-Calais habitat expérimente la visio-conférence, sur 9 de ses 60 lieux de travail. Sa mise en place nécessite une formation et un accompagnement. En effet, il s'avère indispensable de former et d'accompagner l'ensemble des salariés expérimentateurs pour permettre une utilisation régulière de l'outil. Ce dispositif a nécessité un investissement initial de 40 000 €. A ce jour, les résultats sont probants et il a été décidé de généraliser la visio-conférence à l'ensemble des lieux de travail.

• **Eco-conduite.** Acheté par un groupement de bailleurs, PdCh a à sa disposition un simulateur de conduite. L'établissement pourra ainsi s'appuyer sur cet outil pour former et sensibiliser ses salariés. Par ailleurs, la formation et la sensibilisation est à l'étude en externalisation avec un partenaire de type "Mobigreen ».

• **Verdissement de la flotte.** Pas encore mise en œuvre, Pas-de-Calais habitat envisage dans un futur proche de mener une action sur le verdissement de la flotte professionnelle. Cela lui permettra en plus de réduire les impacts environnementaux, de diminuer les coûts financiers de gestion de la flotte de véhicules.

• **Réduction des déplacements domicile-travail.** Pas-de-Calais habitat cherche à implanter ses nouveaux locaux au plus près du domicile des salariés et/ou des transports en commun. Il offre en outre à ses salariés la possibilité de télétravailler depuis des antennes plus proches de leur domicile, que leur lieu de travail habituel. Enfin, Pas-de-Calais habitat a élaboré une fiche de communication à destination des salariés sur les gains financiers potentiels générés par la pratique du covoiturage et du déplacement en transport en commun...

• **Télétravail à domicile.** Aujourd'hui, l'action est en stand by. Une étude juridique est en cours avec la parution des nouvelles dispositions réglementaires en la matière de 2012. Une décision sera prise sur la mise en place d'une expérimentation en fin d'année 2013.

Le PDE de Pas-de-Calais habitat intègre également 3 « actions de veille » :

• **Vélo.** 20 vélos à assistance électrique répartis sur les différents sites de l'établissement. A ce jour, une quinzaine sont utilisés par les salariés pour 4000 kms parcourus.

• **Covoiturage.** Promotion du covoiturage en collaboration avec certaines AOT (adhésion aux sites covoiturage existants où les salariés de l'établissement peuvent s'inscrire).

• **Transports en commun.** Réorganisation des horaires de passage aux heures de bureau et création de lignes directes entre certaines gares SNCF et lieux de travail.

Impacts

Entre 2008 et 2012, le budget déplacements professionnels a augmenté de 6 %, alors que les kilomètres parcourus ont diminué de 4%. Durant cette même période, le nombre de kilomètres parcourus est passé de 2 082 963 en 2008 à 2 002 877 en 2012. Alors qu'un kilomètre coûtait en 2008 0,41 cts, il représentait 0,45 cts en 2012. Cela s'explique par l'augmentation des matières premières et en premier lieu par l'augmentation de l'essence et du gasoil. Sur les déplacements domicile travail entre 2008 et 2012, **le pourcentage de diminution de kilomètres parcourus est de 19% passant de 4,7 millions de kilomètres à 3,8 millions en 2012.** Cette démonstration nous montre l'importance d'agir pour diminuer nos émissions de GES, maîtriser nos coûts et améliorer le bien être au quotidien de nos salariés.

Pour aller plus loin

[Site internet de l'ADEME](#)

Contact

Alexandre Vary, assistant Hygiène, Sécurité et Conditions de travail, Pas-de-Calais habitat.
alexandre.vary@pasdecalais-habitat.fr